

Décision dans la procédure d'opposition n° 3552/1999

Opposant/e Société des Produits Nestlé S.A. Case postale 353, 1800 Vevey, marque suisse n° P-277 837 (MAGGI),

contre

Défendeur/resse Internack Knabber-Gebäck, GmbH & Co. KG, Aachener Strasse 1042, DE-50858 Köln, marque internationale n° 707 657 (Magix)

Le 15 février 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. L'opposition n° 3552/1999 contre la marque internationale n° 707 657 Magix, devenue sans objet, est close par une décision de classement.
2. La moitié de la taxe d'opposition (fr. 400.-) est restituée à l'opposante.
3. Les dépens sont compensés.
4. La décision est notifiée aux parties, par publication à la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

21 mars 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3552/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.2000
Date	
Data	
Seite	1754-1754
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 416

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.